



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service aménagement durable
des territoires

Secrétariat de la commission départementale
de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers

Objet : Auto-saisine de la commission
départementale de la préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers

Madame le maire,

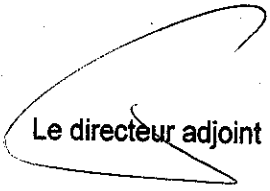
Dans le cadre de l'article L 112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est auto-saisie sur le permis de construire n°050.256.25.00020 pour le projet d'extension des serres maraîchères sur la commune d'Isigny-le-Buat.

Ce dossier a été présenté lors de la séance du 11 septembre 2025.

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Manche a émis un avis favorable sur ce dossier.

Veuillez agréer, Madame le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation


Le directeur adjoint

Pierre Arnaud Martin

M. Jessie ORVAIN
Maire d'Isigny-le-Buat
25 rue de Pain d'Avaine
50540 Isigny-le-Buat

Copie : PETR